

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/17

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 22

Suppléants votants : 00

Procurations : 06

Votants : 28

Pour : 28

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Lavignac, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 février 2025

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe (procuration de M. DELOMENIE Bernard), M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard, Mme BELAIR Florence (procuration de M. GAYOT Loïc), M. MASSY Jean-Marie (procuration de M. ESCOUBEYROU Pascal), M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe, Mme LANTERANT Floriane (procuration de Mme LACORRE Valérie), M. LE GOFF Jean, M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. BARRY Jacques, M. DOGNON Jean-Bernard, Mme ARNAUD Claudine, Mme LACOURARIE Bernadette.

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, M. BONNAT Christian, M. GAYOT Loïc, Mme LACORRE Valérie, M. GARNICHE Roland, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. CARPE Jean-Christophe

Objet : Approbation du rapport d'activités 2024 de la SPL Terres de Limousin

Exposé :

Conformément à l'article L.3131-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et aux dispositions de mise en œuvre du contrôle analogue spécifiées dans le règlement intérieur de la Société, la SPL doit rendre des comptes aux collectivités ou groupements actionnaires notamment au travers de la communication par le représentant au Conseil d'administration de la SPL, d'un rapport annuel d'activités.

Le rapport annuel d'activités 2024 de la SPL Terres de Limousin figurant en annexe de la présente délibération est à ce titre soumis à l'organe délibérant de la Communauté de communes.

Vu l'article 104 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu les lois n° 2010-559 du 28 mai 2010 et n° 2019-463 du 17 mai 2019 ;

Vu les articles L.1111-4, L.1111-10, L.1531-1, L.3121-23 et L.3131-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés anonymes ;

Vu les délibérations du Conseil Communautaire n° 2021/71 du 1^{er} octobre 2020, n° 2020/100 du 08 décembre 2020 et n° 2021/66 du 20 juillet 2021, relatives à la constitution de la SPL dédiée au tourisme et à la mise en œuvre des modalités de contrôle analogue de la SPL Terres de Limousin ;

Vu les statuts constitutifs de la Société publique locale Terres de Limousin en date du 29 avril 2021 et le règlement intérieur de la Société ;

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de prendre acte du rapport annuel d'activités 2024 de la SPL Terres de Limousin tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture

le :

Publié ou notifié

le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 4 mars 2025.

Le Président,
Emmanuel DEXET

